

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe des associations

Transparence insuffisante, bénéfices limités, dégradation des standards européens sur le plan économique, social, sanitaire ou environnemental, remise en question de la souveraineté des États, etc. : les dérives potentielles que fait peser le PTCl sur notre société apparaissent à ce jour nombreuses et nécessitent qu'un message d'alerte soit transmis au Gouvernement par notre assemblée. Aussi, notre groupe considère qu'en l'état des négociations, il ne peut être adopté dans un avenir proche. Trois exigences fondamentales doivent présider à sa révision.

En premier lieu, le projet de traité requiert la transparence et l'inclusion de toutes les parties prenantes. Au vu des champs très vastes que ce traité couvre et qui touchent à des aspects fondamentaux de la vie de chaque citoyen, il nous paraît indispensable d'associer la société civile au processus de négociation et de décision. C'est là un enjeu démocratique majeur ! On ne peut plus accepter que des discussions, qui concernent chacun d'entre nous et l'avenir de nos sociétés, se déroulent dans des huis clos auxquels ni nos élus, ni la société civile n'ont accès.

Il faut donc assurer des moyens réels et confortables d'un accès à l'information complète pour les élus et les organisations de la société civile. Mais aussi les associer : en faisant bénéficier les organisations de la société civile d'une position d'observateur à chaque cycle de négociations et en lançant un grand débat démocratique, à l'échelle européenne et nationale, sur le projet de PTCl, ouvert à toutes les parties prenantes, citoyens compris.

En second lieu, la politique commerciale doit être mise au service d'un projet de société juste et durable. Cela implique de revoir la hiérarchie des normes notamment : en assortissant le chapitre développement durable d'un caractère contraignant en rendant opposables les normes sociales et environnementales, au même titre que les clauses commerciales et d'investissement ; en soumettant le PTCl aux engagements planétaires pour le développement durable et le climat (ODD et COP21) ; en adoptant la méthode des listes positives pour parer au démantèlement possible de certains services publics (tels que la santé, les services sociaux, l'éducation, la culture)

En troisième lieu, une attention particulière doit être portée aux dommages collatéraux. La cohérence des négociations bilatérales avec le développement durable et les traités internationaux nécessite un renforcement des évaluations sur les impacts que ce traité pourrait avoir sur différents

secteurs économiques et sociaux insuffisamment explorés à ce stade, ainsi que sur les zones géographiques extérieures à l'UE et aux États-Unis et particulièrement sur les pays les plus pauvres, notamment en matière agricole.

En conclusion, et malgré la qualité globale de l'avis, le groupe des associations a décidé de s'abstenir, considérant que les derniers amendements intégrés avaient rompu le consensus atteint en section. Le groupe tient néanmoins à remercier le rapporteur pour son écoute et son sens de la conciliation et à saluer le travail de qualité réalisé au sein de la section des Affaires Européennes et Internationales en amont de la plénière.